



Préavis un mois suite mutation

Par **tagada13**, le **27/02/2013** à **21:02**

Bonsoir, rnje suis mutée et je souhaite donner mon préavis pour mon logement actuel. sur ma lettre de proposition de mutation, est mentionnée une prise de fonction éventuelle au 30 juin. Je n'ai pas encore donné ma réponse. rnrnEst-ce la lettre de proposition de mutation suffit-elle ?rnrnEst ce que je peux donner mon préavis début mars pour libérer le logement début avril ?rnrnvous remerciant de vos réponsesrnbonne soirée [smile3]

Par **Lag0**, le **28/02/2013** à **08:16**

Bonjour, rnUne proposition pour une mutation "éventuelle" ne vous donne pas droit au préavis réduit !rnC'est la mutation qui vous donnerait ce droit !